

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS. ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS



Titre

Bulletin Joly Sociétés. Actualité du droit des sociétés

Auteur(s)

Hervé Le Nabasque (Dir. scientifique)

Date

1ère publication : 1986

Éditeur(s)

Lextenso éditions

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuelle

Source du droit

Doctrine
Jurisprudence
Législation

Domaines du droit

Droit économique
Droit privé
Droit pénal et criminologie
Droit commercial - Droit des affaires

Contenu

Actualité, jurisprudence, doctrine, pratique, bibliographie, dans les domaines suivants :

Droit commun des sociétés - Sociétés par actions et SARL - Sociétés civiles et autres groupements - Sociétés professionnelles - Sociétés cotées - Audit et contrôle des comptes - Ingénierie juridique et financière - Technique notariale et gestion de patrimoine - Traitement et restructuration des entreprises en difficulté - Droit européen et international des sociétés - Droit pénal des sociétés - Droit fiscal et social des sociétés

Type de classement

Méthodique

Parties variables selon les numéros

Clefs d'utilisation

Sommaire au début de chaque publication

Jusqu'en 2007 :

Tables annuelles

- Chroniques et pratiques

- Jurisprudence

- Auteurs

- Textes

A partir de 2008 :

Sommaire et table chronologique au début de chaque publication.

Le sommaire de la revue est disponible gratuitement sur le site des Editions Joly (depuis 1986) : [lien vers les sommaires](#)

Les articles publiés dans la revue depuis 1986 sont accessibles sur la base payante en ligne Lextenso.

Notes

Fiche documentaire mise à jour par Céline BROUSSEY (Bibliothèques de l'Université Toulouse 1 Capitole).

Date de création

31-05-2011

Date de mise à jour

13-05-2019

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).